autant de modération, autant de dignité dans les manières, autant de délicatesse dans les sentiments.

M. de Bussières n'a laissé aucun ouvrage ; mais les procès-verbaux des différentes assemblées où il a siégé sont remplis de rapports et d'opinions où il a déployé des connaissances profondes et variées, et qui donneraient par leur réunion la preuve d'une intelligence distinguée. Les procès-verbaux de la chambre des députés depuis 1839 jusqu'à 1851 contiennent, en particulier, des travaux de M de Bussières qui, par leur étendue et leur développement, forment de véritables ouvrages, donnent de son esprit l'idée la plus avantageuse. Je me contente d'indiquer ceux qui concernent les travaux publics, la canalisation et la défense du territoire par les places fortes.

Le même membre rend compte de quelques médailles trouvées sur l'emplacement de la corderie de M. Lebel.

M. Périn fait à la Société la communication suivante :

Messieurs,

Il m'a été confié, il y a quelques jours, un jeton qui présente un grand intérêt pour notre histoire locale. C'est un jeton de Louise de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons, portant la date de 1598.

Antoinette-Louise de Lorraine d'Aumale était le onzième enfant de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair et grand veneur de France, chevalier de l'ordre du roi, colonel général de la cavalerie légère et lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, et de Louise de Brezé, dame d'Anet ; elle était petite fille de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon. Elle naquit le 19 septembre 1561, et mourut le 29 août 1643 à l'âge de 83 ans. A deux ans, elle était confiée à Catherine de Bourbon, abbesse de Notre-Dame, qui

lui fit prendre le voile blanc lorsqu'elle n'était encore qu'une enfant, la fit professe à seize ans, et aussitôt prieure, car en ce temps-là, dit l'historien de Notre-Dame, on ne faisait point de coadjutrices.

Les guerres civiles qui ensanglantèrent le commencement du règne de Henri IV forcèrent Catherine de Bourbon à abandonner l'abbaye où sa vie était menacée, et à se réfugier à Paris avec quelques-unes de ses religieuses. Elle ne devait plus revoir la maison où elle était restée cinquante-quatre ans, et mourut à l'hôtel de Vendôme. Son corps fut transporté à Saint-Denis. Lorsque les guerres civiles eurent cessé, Louise de Lorraine et toutes les communautés écrivirent au roi pour demander le corps de leur abbesse; cette demande fut accueillie, et la suscription de la réponse portait : *A ma cousine, l'abbesse de Soissons.* Ce fut là le brevet de Louise de Lorraine.

Avant elle, le prédicateur de la cathédrale prêchait tous les samedis à Notre-Dame. Guidée par sa piété, Louise y fonda les prédications de l'Avent et du Carême; elle donna à son église des ornements précieux, des reliquaires magnifiques, de riches tapisseries; elle soutint contre divers particuliers, pour des biens qu'elle revendiquait et contre des curés des environs pour des dîmes qu'on lui contestait, des procès qui augmentèrent les richesses de l'abbaye, à qui elle fit don en outre de sommes d'argent considérables que lui envoyèrent les princes de sa famille.

Deux princesses de sa maison, Mlles d'Elbeuf et de Pagny lui furent confiées. Celle-ci mourut à Notre-Dame, la première lui succéda dans le gouvernement de l'abbaye.

Le jeton que nous vous présentons représente d'un côté une pyramide allongée, surmontée d'une croix et entourée de flammes ardentes, avec cette légende : *Lumen rectis;* au-dessous de la pyramide se lit la date de

1598. De l'autre côté sont les armes de Louise de Lorraine, avec cette inscription : Loyse de Lorraine, abbesse de Soissons.

Les armoiries sont écartelées au premier et au quatrième de Lorraine, au deuxième et au troisième de Bourbon-Condé.

Les armes de Lorraine sont coupées de huit pièces, quatre en chef et quatre en pointe. Au premier facé et de gueules de huit pièces pour Hongrie; au deuxième d'Anjou-Cicile ; au troisième d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même pour Jérusalem; au quatrième d'or à quatre pals de gueules pour Aragon; au cinquième et premier de la pointe semée de France à la bordure de gueules pour Anjou ; au sixième d'azur au lion couronné d'or armé et lampassé de gueules pour Gueldres; au septième d'or au lion de sable, armé, lampassé de gueules de Flandres; au huitième d'azur semé de croix recroisetées, au pied fiché d'or à deux bars adossés de même, brochant sur le tout pour Bar, et sur le tout d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent pour Lorraine.

Les armes de Bourbon-Condé portent d'azur à trois fleurs de lis, brisé d'un bâton alezé de gueules péri en bande.

M. Daras annonce, pour la séance prochaine, un travail sur les translations de saints et de reliques. Ce travail, s'il est fait avec soin, pourrait jeter quelque lumière sur l'histoire religieuse de nos contrées.

M. l'abbé Poquet sachant de quelle importance sont les cartulaires pour l'histoire locale et pour la géographie du moyen-âge, prie la Société de faire dresser le plus tôt possible l'inventaire de ces renseignements précieux, disséminés dans différentes bibliothèques, soit publiques, soit particulières. L'indication seule de ces matériaux, l'endroit où ils sont déposés, l'analyse succincte qui en

serait faite rendrait le plus grand service aux historiens en leur faisant connaître ces sources primitives, et leur abrégerait bien des recherches inutiles et infructueuses. Ce travail aurait un autre avantage, celui de sauver de l'oubli et souvent d'assurer la conservation de pièces uniques et originales.

Un membre fait observer qu'on pourrait y joindre les pièces accessoires et surtout les obituaires.

M. l'abbé Poquet ajoute qu'il comprend dans sa pensée, sous le nom générique de cartulaires, tous les actes, chartes, diplômes, lettres-patentes constatant des concessions faites, les transactions entre les seigneurs et les communautés religieuses, entre les seigneurs et leurs vassaux.

La Société partage entièrement cet avis, et elle émet le vœu de se voir promptement en possession d'un inventaire destiné à rendre de si grands services à tous ceux qui, dans son sein, s'occupent de l'histoire du pays.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.